



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-86419>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-86419**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : RTM EST METROPOLE

Activité de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE FLOTTE AUTOMOBILE POUR RTM EST METROPOLE.

Description : Le présent marché d'assurance a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré dans tous les cas où elle pourrait être engagée, à l'occasion de la circulation de ses véhicules terrestres à moteur. La garantie est étendue à la défense de l'assuré et à l'exercice des recours pour le compte de ce dernier.

Identifiant de la procédure : 5dbe19ff-fab1-46f4-a1b0-840d1c1c9545

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516100 Services d'assurance responsabilité civile automobile

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Immeuble Astrolabe - 79 bd de Dunkerque

Ville : Marseille Cedex 02

Code postal : 13220

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : 1) Il s'agit d'une procédure avec négociation en application des articles R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique 2) La forme du marché à passer est ordinaire. 3) La garantie de l'Assureur est acquise à compter de la date d'effet du marché, fixée au 1er janvier 2026 à zéro heure. Le marché est passé pour une durée de 5 ans, à compter de sa prise d'effet, soit jusqu'au 31 décembre 2030. Il est précisé que la garantie s'exerce sur les sinistres survenus entre la date de prise d'effet et la date de fin de l'accord-cadre, quelle que soit leur date de déclaration. 4) RTM Est Métropole négocie avec les candidats ayant déposé une offre appropriée, au vu des critères de choix et des dispositions des cahiers des charges.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : 1) Chaque candidat propose, au sein de l'acte d'engagement : 1.1 une prime d'assurance forfaitaire annuelle, garantissant jusqu'à 36 véhicules de transport en commun, 5 véhicules légers et 1 à 2 autobus à impériale circulant en période estivale ; 1.2 un prix unitaire, par véhicule et par an, pour chaque véhicule de transport en commun supplémentaire éventuellement assuré. La prime définitive pour l'année d'assurance (n) est égale à la prime d'assurance forfaitaire annuelle garantissant jusqu'à 36 véhicules de transport en commun, 5 véhicules légers et 1 à 2 autobus à impériale circulant en période estivale, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, le prix par véhicule supplémentaire pour chaque véhicule de transport en commun assuré en plus, au prorata du temps durant lequel chaque véhicule a été effectivement assuré, durant l'année. Une prime provisionnelle sera réglée en début d'exercice n, sur présentation par l'assureur de l'appel de prime conforme aux dispositions ci-après. L'appel de prime ne pourra être émis avant le 1er janvier de l'année d'assurance pour laquelle la prime est appelée. Le montant de la prime provisionnelle est égal à la prime d'assurance forfaitaire annuelle, garantissant jusqu'à 36 véhicules de transport en commun, 5 véhicules légers et 1 autobus à impériale circulant en période estivale. Le solde de prime est égal à la prime définitive moins la prime provisionnelle. Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées sur le budget de fonctionnement de RTM Est Métropole. 2) Les candidats sont tenus par leur offre pendant 7 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE FLOTTE AUTOMOBILE POUR RTM EST METROPOLE.

Description : Le présent marché d'assurance a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré dans tous les cas où elle pourrait être engagée, à l'occasion de la circulation de ses véhicules terrestres à moteur. La garantie est étendue à la défense de l'assuré et à l'exercice des recours pour le compte de ce dernier.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516100 Services d'assurance responsabilité civile automobile

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : RTM Est Métropole Immeuble Astrolabe 79 bd de Dunkerque

Ville : Marseille

Code postal : 13325

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Date de fin de durée : 23/12/2030

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : 1) Pour faciliter la présentation des candidatures, RTM Est Métropole met à la disposition des candidats une lettre de candidature modèle RTM Est Métropole indiquant si l'assureur se présente en direct (Sans intermédiaire d'assurance) ou s'il présente sa candidature avec un intermédiaire d'assurance (un seul intermédiaire). 2)La déclaration du candidat, RTM Est Métropole met à la disposition des candidats une déclaration du candidat modèle RTM Est Métropole (Exemplaire assureur et/ou exemplaire intermédiaire d'assurance), complétés, datés et signés. Document mis à disposition sur la plateforme www.achatpublic.com. Il est rappelé que le Dume est accepté pour la présentation de la candidature.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère : Effectif moyen annuel

Description : Les effectifs total sur le dernier exercice clos

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Une liste des principales références professionnelles au cours des trois derniers exercices en matière d'assurance de flotte automobile, d'importance ou nature similaire.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère : Certificats délivrés par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance qualité

Description : Chaque assureur devra justifier de son inscription sur la liste officielle des organismes habilités à exercer des activités d'assurance en France (Ex : Attestation ACP)

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère : Chiffre d'affaires annuel moyen

Description : Le chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix (70%) : analysé au vu de la prime d'assurance forfaitaire annuelle, proposée par le candidat, pour garantir jusqu'à 36 véhicules de transport en commun, 5 véhicules légers et 1 à 2 autobus à impériale circulant en période estivale et du prix unitaire par véhicule supplémentaire, qui viendrait à être assuré en plus. Le Prix sera analysé par simulation de la prime annuelle garantissant jusqu'à 36 véhicules de transport en commun, 5 véhicules légers et 1 à 2 autobus à impériale circulant en période estivale (prix forfaitaire), ainsi qu'1 véhicule supplémentaire (prix unitaire).

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique (30%) : La valeur technique sera appréciée au vu du Mémoire technique produit à l'appui de l'offre. Le présent critère est décomposé en deux (2) critères, représentant 100% de la valeur technique : 1) Des ajouts, compléments et précisions apportés au Cahier des Clauses Particulières d'assurances (CCP), le cas échéant par le candidat, au moyen de l'annexe 2 du CCP (80%). 2) Des précisions apportées par le candidat quant aux modalités pratiques de gestion des sinistres, au moyen de l'annexe 3 du CCP (20%).

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.achatpublic.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 26/08/2025 à 16:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Sans objet

Montage financier : Chaque candidat propose, au sein de l'acte d'engagement : - une prime d'assurance forfaitaire annuelle, garantissant jusqu'à 36 véhicules de transport en commun, 5 véhicules légers et 1 à 2 autobus à impériale circulant en période estivale ; - un prix unitaire, par véhicule et par an, pour chaque véhicule de transport en commun supplémentaire éventuellement assuré.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : RTM EST METROPOLE

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat - Référé contractuel prévu aux articles L .551-13 à L551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Un différend peut être soumis à l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Marseille, dont les coordonnées sont les suivantes : Préfecture de la région PACA Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret -CS 80001- 13282 MARSEILLE -Cedex 06 L'instance chargée des

procédures de recours est le Tribunal Administratif de Marseille : Tribunal Administratif de Marseille -31 Rue Francois LECA -13002- MARSEILLE CEDEX 06 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site internet : <http://marseille.tribunal-administratif>.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : RTM EST METROPOLE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : RTM EST METROPOLE

Organisation qui traite les offres : RTM EST METROPOLE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : RTM EST METROPOLE

Numéro d'enregistrement : 2025EM001

Adresse postale : Immeuble Astrolabe- 79 bd de Dunkerque

Ville : Marseille cedex 02

Code postal : 13235

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : Marchespublics@rtm.fr

Téléphone : 0491105225

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 089b84fd-6d26-4ed3-82f7-8dad3e07c174 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 28/07/2025 à 16:31

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/07/2025